

Département
Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONS

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 066-216601831-20250412-2025_13-DE

De la Commune de SAINT MARSAL

Membres du C.M.
En exercice : 6
Présents : 5
Suffrages exprimés : 6

Séance du 12 avril 2025

Date de la convocation :
03 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq et le douze avril à quinze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, LLABOUR Fabrice, VILLELONGUE Huguette

Absent excusé : CHANTREL Magali a donné procuration à BONNEFOY Daniel
M. BONNEFOY Daniel a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2025-13 :
Budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 313 650,34 €

Recettes de fonctionnement : 313 650,34 €

Dépenses d'investissement : 495 821,83 € dont 180 000,00 € de reste à réaliser 2024

Recettes d'investissement : 495 821,83 €

Vu le projet de budget primitif 2025, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2025 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 313 650,34 €

Recettes de fonctionnement : 313 650,34 €

Dépenses d'investissement : 495 821,83 € dont 180 000,00 € de reste à réaliser 2024

Recettes d'investissement : 495 821,83 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture



Le Maire
METIVIER